ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 25488

Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les inquiétudes manifestées par les associations de jeunesse et d'éducation populaire quant à la poursuite de leurs missions. Les associations de jeunesse, regroupées au plan national dans le CNAJEP (comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire), ressentent directement les effets des mesures de restriction budgétaire décidées par le Gouvernement. De nombreuses subventions attribuées par l'Etat dans le cadre de conventions triennales diminuent brusquement, ce qui met en danger l'existence même des associations les plus fragiles. Les financements du FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire), qui aident de nombreuses associations à compléter le financement de leurs postes d'animateurs et de gestionnaires, sont remis en cause lors des réunions départementales d'attribution des postes. Le mouvement d'éducation populaire participe à l'éducation citoyenne et valorise les potentiels individuels des jeunes sans les stigmatiser. Il complète donc l'action du service public de l'éducation nationale et doit être fortement appuyé à ce titre. Il lui demande donc quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour poursuivre le nécessaire soutien à ce tissu associatif qui enrichit la jeunesse de notre pays.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche est conscient du rôle essentiel joué par les associations de jeunesse et d'éducation populaire. La baisse de 10 % des crédits consacrés au versement de subventions aux associations nationales s'explique par le contexte économique et budgétaire auquel la France, comme tous les autres pays européens, se trouve confrontée en 2003. Les associations ont été informées dans la plus grande transparence des raisons qui ont conduit à la diminution de crédits à laquelle fait référence l'honorable parlementaire. Ces difficultés conjoncturelles ne remettent nullement en cause la volonté ministérielle de renforcer le partenariat avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire dans la mise en oeuvre d'une politique éducative globale prenant en compte le secteur scolaire et le secteur extrascolaire. Une concertation étroite s'établit en permanence entre les associations, le ministre, son cabinet et ses services. Il est rappelé par ailleurs que le projet de loi de finances 2004 prévoit des mesures nouvelles destinées au financement de 40 postes FONJEP supplémentaires (296 000 euros) ainsi qu'au développement d'actions réalisées en partenariat avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Données clés

Auteur : M. André Vallini
Circonscription : Isère (9e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 25488
Rubrique : Jeunes
Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 septembre 2003, page 7400
Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9449